

**Tableau des aides financières apportées aux REGIONS + Ultra-marins – 2024**

Commission permanente : Politique régionale				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	modalités d'application
Aide forfaitaire annuelle	1 200€ + 120€ par asce	Être affilié à la FNASCE	CR d'AG + Rapport activités + bilan financier et projet de budget N+1	Date butoir fin octobre
Aide déplacement CD/PU	1250€ pour St Pierre et Miquelon, Mayotte et Réunion	Pour 1 représentant par ASCE	Inscription au CDF/PU	2 déplacements par an au CDF/PU
	390€ par personne en métropole 1250€ pour Antilles Guyane	pour les PU ou VPU ou représentant élu	Inscription au CDF/PU	3 déplacements maximum par an
Aide insulaire	Antilles-Guyane : 2500 € - St-Pierre-Miquelon - La Réunion – Mayotte : 2000 € - PACA Corse : 1100 €			
Aide organisation CDF/PU	500€ mini -1000€ max	Selon le cahier des charges	Lettre candidature + dossier présentation avec budget prévisionnel	Versée après fourniture bilan moral et bilan financier de la manifestation
Aide politique régionale	300,00 €	Manifestation organisée par l'URASCE selon les critères attribution CPPR	Dossier présentation de la manifestation avec budget prévisionnel	Versée après fourniture bilan moral et bilan financier de la manifestation
Aide déplacement congrès	Prix d'un séjour chambre double	Ne pas être président de son ASCE et ne pas être remboursé par son URASCE ou ASCE ou l'administration	Inscription au congrès + original attestation de présence	